



CFE-CGC France Télécom - Orange

Adresse postale : 12, rue Saint Amand
75015 Paris

Tél : 01 40 45 53 23 - Fax : 01 40 45 51 57

E-mail : secretariat@cfecgc-ft-orange.org

Réf. : SC/NM/2010-04-19

France Télécom
6 Place d'Alleray
75505 Paris Cedex 15

A l'attention de Monsieur Didier LOMBARD
Président du Conseil d'Administration

Paris, le 19 avril 2010

Objet : Demande de convocation d'un CCUES extraordinaire

Monsieur le Président,

En application de l'article 2323-8 du Code du travail, il vous appartient de présenter les documents qui seront remis à l'assemblée générale des actionnaires, aux membres du Comité Central (CCUES).

Cela nous interpelle d'autant plus que la première des résolutions publiées au BALO (Bulletin des Annonces légales Obligatoires) n°40 du 2 avril 2010 évoque une perte de 1,4 milliards d'euros.

Première résolution (*Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009*)
*L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration ainsi que du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Elle arrête la perte de cet exercice à (1 416 072 170,02) euros.
Elle donne aux membres du Conseil d'administration quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice*

Or l'année dernière cette résolution stipulait :

« Elle arrête le bénéfice de cet exercice à 3 234 431 372,50 euros »

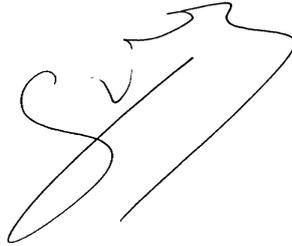
Que doit-on comprendre ? Quels sont les bénéfices réels de notre entreprise ? Cela veut-il dire que notre groupe ne paye pas d'impôt à l'Etat Français au titre de la société France Télécom SA ?

.../...

En tout état de cause votre refus d'appliquer le Code du Travail en mettant ce point à l'ordre du jour, prive le CCUES de ses droits et soustrait la possibilité pour nos élus de proposer l'ajout d'une résolution visant à verser un dividende de 0,5 € seulement au lieu des 1,4 €.

Nous vous demandons la convocation d'un CCUES extraordinaire dans les délais lui permettant de faire valoir ses droits.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.



Sébastien CROZIER
Elu du CCUES

Copies : Inspection du Travail
Madame CATALA
46/52, rue Albert
75640 PARIS CEDEX 13

Autorité des Marchés Financiers (AMF)
4, place de la Bourse
75002 PARIS

Procureur de la République
1, bld du Palais
75001 PARIS